



Numéro 136
1er décembre
2021

Zoom sur

COLZA

- Larves d'altises
- Fertilisation

BLE

- Ravageurs
- Désherbage
- Opération Azotez-Mieux

PROTEAGINEUX D'HIVER

- Semis
- Desherbage

DIVERS

- CSP
- Réglementation pulvé
- Certiphyto

FORMATION :

- Découvrir les GC bio
- Mes Parcelles

REUNION TECHNIQUE D'HIVER

Vous êtes invités à notre réunion morte-saison :

Mardi 14 décembre 2021 à 9 h 00
à Chailly-en-Brie (77 120)
(Au lycée agricole de la Bretonnière)

Au programme :

- Programmes fongicides céréales et colza
- Point technique et réglementaire sur betterave
- Résultats des essais variétés maïs, protéagineux, tournesol,
- Point sur les itinéraires techniques des cultures de printemps
- Retour sur les essais fertilisation
- Comment optimiser la fertilisation azotée dans le contexte de prix actuel ?
- Le Conseil Stratégique Phytosanitaire

Inscription en ligne en cliquant [ici](#)

PASS SANITAIRE et gestes barrières obligatoires

Pour tout renseignement : service Agronomie 01 64 79 30 75

COLZA

stade 6 à 12 feuilles

➤ Ravageurs

➤ Larves de grosses altises

Les colzas bien développés au début septembre et/ou qui ont reçu une protection insecticide contre les grosses altises comptent peu de larves, autour de 0,2 larve/plantes. En revanche des colzas chétifs et non protégés contre les altises peuvent être porteurs de beaucoup de larves. Les derniers tests Berlèse indiquent jusqu'à 3 larves/plantes dans ces situations. Une intervention sur larve d'altise sera alors préconisée.

Stade de sensibilité : du stade rosette à reprise de végétation

Seuil de risque : 70 % de plantes porteuses de larves ou 2-3 larves par plantes

Produit possible :

KARATE



RESERVE AUX ADHERENTS

ALTERNATIVE
gros colza

Rappel Tour de plaine « colza » avec notre ingénieur régional de Terres Inovia:

Le vendredi 3 décembre à 10 h à la ferme de Chaudron,
Saint-Martin-des-Champs 77320
GPS : 48.796998, 3.343262

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 40 du 30/11/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VANCANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie
418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

▲ Fertilisation

▲ Biomasse entrée hiver

L'estimation de la biomasse des colzas permet d'évaluer l'azote déjà absorbé par la plante. Cela est d'autant plus utile sur les gros colzas pour ne pas surestimer la dose d'azote en sortie hiver. Pour les parcelles à plus faible développement ou hétérogène une estimation par satellite sera privilégiée.

Différentes techniques :

- **Méthode par pesée** : sur 4 placettes d'1 m² bien réparties sur la parcelle, coupez toutes les plantes au niveau du sol, de préférence quand la végétation est ressuyée et pesez ces prélèvements. Pour calculer l'azote déjà absorbé, vous pouvez utiliser la formule suivante :

$$\text{Quantité d'azote absorbé (kg/ha)} = 50 \times \text{masse de colza par placette en kg/m}^2$$

Les pesées entrée hiver peuvent débuter lorsque le colza montre des signes d'affaissement (pertes de feuilles, changement de couleur).

➤ En sortie hiver, renouvelez l'opération et utilisez la [réglette Azote de Terres Inovia](#) pour déterminer votre dose conseil.

- **Mes Sat'Images** : photographie aérienne de vos parcelles par satellite afin de cartographier les zones plus ou moins hétérogènes.

▲ MES SAT'IMAGES : Outil de Pilotage de l'azote par satellite pour optimiser la fertilisation

La Chambre d'agriculture de Région Ile de France vous propose **MES SAT'IMAGES**, un outil de pilotage de l'azote sur colza et sur blé pour un tarif de **7 €/ha**.

Les commandes peuvent se faire dès maintenant et jusqu'au 15 décembre. Contactez-nous pour vous inscrire et réserver vos parcelles.



BLE (Semis à début tallage)

▲ Ravageurs

▲ Rappel : Limaces

Les limaces sont toujours très présentes et ont occasionné des dégâts parfois importants sur blé/colza et plus généralement en terres fortes. Les interventions de labour limitent le risque. Restez vigilant aux derniers semis principalement en bordure, proche de « réservoirs à limaces » (intercultures, jachères, colza..) et dans les ronds de terres fortes.

▲ Adapter les variétés et la densité de semis après le 20 novembre

▲ Choix variétal

Jusqu'en janvier les variétés encore possibles à semer sont par exemple : Fructidor, KWS Extase, Chevignon, Boregar, Rubisko, Complice.

Jusqu'en février il sera possible de semer les variétés suivantes : Hyking, Filon, Oregrain, Tenor...

▲ Densité de semis

grains/m ²	Semis à partir du 20 novembre
Limons et limons argileux sains profonds et semi-profonds Argilo-calcaires semi-profonds Limons calcaires profonds et semi-profonds	320 - 360
Limons battants assez sains très profonds à semi-profonds Sables limoneux sains	340 - 370
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi-profonds Limons argileux ou sableux engorgés Argiles limoneuses, argiles	390 - 420
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	420 - 430
Sols séchants et caillouteux (argilo-calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)	420 - 430

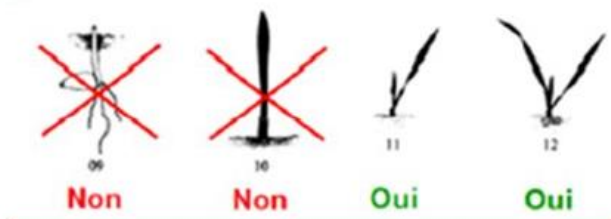
▲ Désherbage

Attention à ne pas désherber avant une période de gel pour éviter des problèmes de sélectivité.

- **Ne pas hésiter à contacter votre conseillère pour toute question ou tour de plaine.**

Rappel : ne pas intervenir au stade pointant de la céréale : risque de phytotoxicité

Stade d'application du FOSBURI :



Rappel des conditions d'application des herbicides de prélevée : les herbicides qui agissent au niveau des racines ou qui y pénètrent, ne sont pas dépendants de la qualité de pulvérisation. En revanche, il est nécessaire de pulvériser sur un sol humide. Absence de vent.

Rappel des conditions d'application des herbicides de post-levée : hygrométrie > 70 %, absence de vent et de brouillard, températures douces, éviter les amplitudes thermiques > à 15° C et les gelées matinales < à -1° C.

OPERATION AZOTEZ MIEUX



La Chambre d'agriculture renouvelle l'opération AZOTEZ MIEUX, une opération de reliquats azotés avec des tarifs négociés. Inscrivez-vous rapidement auprès de votre conseillère ou conseiller pour réaliser vos reliquats sortie hiver.

Le suivi et l'archivage des résultats peut désormais se faire avec la plateforme **easy@analyse**. Easy Analyse est une plateforme en ligne qui permet de commander et de remplir facilement ses questionnaires pour les RSH réalisés avec AUREA. Les sachets ainsi que les questionnaires pré-remplis vous seront alors directement envoyés chez vous. Plus d'informations lors de la commande de vos reliquats.

➤ Mode d'emploi

Via les navigateurs CHROME ou INTERNET EXPLORER seulement :

1. Connectez-vous sur <https://easyanalyse.fr/>
2. Identifiant : 3000723 ; Mot de passe : n° Siret de l'exploitation
3. Choisir le nombre d'analyses souhaitées
4. Remplir le questionnaire par parcelle
5. Enregistrer

➤ Laboratoire Aurea (toutes cultures sauf betteraves)

Tarif RSH :

	Aurea		Subv. IDF	1 H	2 H	3H
	Tarif	Eco-Participation				
Sans interprétation	8,20 €	0,40 €	0,75 €	7,85 €	15,70 €	23,55 €
Avec interprétation	9,20 €	0,40 €	0,75 €	8,85 €	17,70 €	26,55 €

Tarif analyses de sols* :

	Aurea		TOTAL
	Tarif	Eco-Participation	
PRM	45,70 €	0,40 €	46,10 €
PRO	57,80 €	0,40 €	58,20 €

Option C/N = 8,50 € HT

***Tarif accessible aux parcelles où ont été réalisés des RSH**

PRM = pH eau / pH KCl / Calcaire total / Matière organique / CEC Metson / Phosphore Olsen / Potassium échangeable (K₂O) / Magnésium échangeable (MgO) / Calcium échangeable (CaO)

PRO = PRM + Bore eau bouillante / Cuivre extraction EDTA / Manganèse extraction EDTA / Zinc EDTA

➤ RSH méthode AZOFERT (Betterave uniquement)

Analyses proposées et tarifs :

RSH avec dose X = **10,50 € HT** / horizon soit 2H=**21,00 € HT**/3H=**31,50 € HT**

Analyses de sols : Idem qu'Aurea

Nous reviendrons bientôt vers vous avec les modalités d'inscription.

PROTEAGINEUX D'HIVER

➤ Semer ou ne pas semer ?

Les protéagineux d'hiver sont très intéressants pour la rotation et contribuent à l'échelle du système à une meilleure gestion des adventices et de l'azote. Cela est particulièrement vrai avec les prix actuels de l'azote. Les pois et fèves d'hiver ont une période de semis optimale du 20 octobre au 20 novembre environ. Cependant la date de semis n'est pas le point le plus important à prendre en compte. Résistant bien au gel en dessous ou durant le stade 1 feuille, c'est bien la qualité d'implantation dans une structure saine et bien ressuyée qui déterminera la réussite de la culture.

Les conditions sont actuellement mitigées. Attention avec les pluies annoncées la semaine prochaine, il sera alors préférable d'attendre encore une dizaine de jours en espérant une fenêtre de semis en meilleure condition (froid, voir gel).

➤ Densité de semis :

- Pois d'hiver : 80 à 90 gr/m²
- Féverole d'hiver : 30 gr/m²

🚩 Conseil désherbage

En pois d'hiver le désherbage peut généralement se faire en post levée seule sur parcelle à faible pression dicots. Attention cependant à la phytotoxicité en sol drainant. En revanche la prélevée sera nécessaire en cas de pression Véronique, Gaillet, et Coquelicot.

🚩 Programmes antidicotylédones de prélevée possibles :

	🔒	RESERVE AUX ADHERENTS
NIRV		
CH		
N		

🚩 Utilisation du KERB FLO sur protéagineux

Les conditions d'application du KERB FLO sont:

- **Sur pois** : utilisation à partir du stade 3 feuilles
- **Sur Féverole** : utilisation à partir du stade 4 feuilles

Appliquer le Kerb Flo avant ces stades pourraient causer une phytotoxicité, allant jusqu'à 20% de perte de pieds.

Pour rappel, le KERB FLO ne peut pas être utilisé en prélevée. Il n'a pas d'action antigerminative. L'optimal est une application au stade 3-4 feuilles des adventices.

DIVERS

🚩 CSP

Le 1^{er} janvier 2021 la Loi de séparation Vente/Conseil est entrée en vigueur, et le législateur a mis en place un nouveau conseil phytosanitaire : le **conseil stratégique** à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP). Ce CSP devient obligatoire pour toutes les exploitations agricoles à l'exception des exploitations certifiées (AB 100%, HVE3).

Pour répondre à cette nouvelle exigence réglementaire, mieux la comprendre, connaître le calendrier et l'aborder sereinement, la Chambre d'agriculture vous a proposé un webinaire lundi 13 septembre. Vous pouvez visionner le replay à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=Q4gns_xVMz0

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Julie Elbe au 06.48.92.61.80 ou julie.elbe@idf.chambagri.fr

🚩 Réglementation pulvé

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs ne reste valable que 3 ans au lieu de 5. Cependant, l'acquéreur d'un appareil neuf a 5 ans pour réaliser le premier contrôle.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation vient de signer un nouveau décret en vigueur depuis le **1^{er} octobre 2021**, prévoyant de **nouvelles sanctions pour les agriculteurs qui ne respecteraient pas les obligations liées au contrôle de leur pulvérisateur**.

Ainsi, **l'agriculteur peut se voir suspendre son Certiphyto pour une durée maximale de 6 mois** lorsqu'il n'est pas en mesure de justifier que le matériel d'application de produits phytopharmaceutiques qu'il utilise a fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire en cours de validité.

Le décret prévoit également qu'en cas d'utilisation d'un **pulvérisateur déclaré défaillant** à l'issue du dernier contrôle périodique, l'agriculteur peut recevoir une **contravention de quatrième classe**.

ARBRES ET HAIES CHAMPETRES : CONCEVOIR, ENTRETENIR ET TIRER PROFIT DES INFRASTRUCTURES AGROECOLOGIQUES (IAE)

Date	Horaires	Adresse
Vendredi 10 décembre 2021	9h00	(Rue de la Gare) 77510 VERDELOT

REPORTE A UNE DATE ULTERIEURE

PROGRAMME :

Comprendre les différentes fonctions possibles d'une IAE d'arbres ou de haies champêtres

- Description des plus values qu'apportent les arbres et haies champêtres pour la biodiversité
- Les continuités écologiques
- L'érosion des sols
- Les effets brise-vent et micro-climat

Savoir concevoir une IAE efficace pour l'environnement et adaptée à l'exploitation

- Choix des essences, des emplacements
- L'entretien des arbres et haies champêtres selon différents objectifs

Savoir communiquer pour tirer profit de ses IAE auprès des acteurs économiques

- Atelier petit groupe : valoriser mon IAE, comment, auprès de qui ?
- Situer les acteurs du territoire associatifs, syndicaux et municipaux
- Un communiquer de presse comment ça marche ?

Contributeurs VIVEA : 21 €

Pour tout renseignement supplémentaire ou obtenir le bulletin d'inscription, merci de prendre contact avec Louise VAN CRANENBROECK : 07 79 99 53 40

DECOUVRIR LES GRANDES CULTURES BIO

Date	Horaires	Adresse
Mardi 14 décembre 2021 et Mardi 11 janvier 2022	9h00 17h30	Chambre d'agriculture 418 rue Aristide Briand LE MEE SUR SEINE

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Découvrir l'agriculture BIO : cahier des charges, grands principes, ...
- Comprendre les bases agronomiques et acquérir des connaissances pour pratiquer l'AB en grandes cultures.
- Connaître les résultats technico-économiques franciliens.
- Identifier les conditions de réussite d'une conversion à l'AB.

FORMATION au logiciel :



Les formations ci-dessous s'adressent aux personnes qui **souhaitent découvrir notre outil de traçabilité, aux débutants et aux nouveaux abonnés**. Cette année nous vous proposons deux formules avec un module à distance dans les deux cas.

1^{ère} formule : Module à distance en autonomie de 1h40 + 2 jours en présentiel

DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Module à distance à partir du 25 Novembre 2021 En salle : Jeudi 02 décembre 2021 et Jeudi 27 janvier 2022	Durée : 1h40 9h00 17h30	FMD : à distance Chambre d'agriculture Chemin de Romilly 78200 MAGNANVILLE
Module à distance à partir du 25 novembre 2021 En salle : Mardi 07 décembre 2021 et Vendredi 14 janvier 2022	Durée : 1h40 9h00 17h30	FMD : à distance Chambre d'agriculture 418 rue Aristide Briand 77350 LE MEE SUR SEINE
Module à distance à partir du 25 novembre 2021 En salle : Lundi 13 décembre 2021 et Mardi 1 ^{er} février 2022	Durée : 1h40 9h00 17h30	FMD : à distance Chambre d'agriculture 6 avenue Pierre Richier 91150 ETAMPES

2^{ème} formule : Module à distance en autonomie de 4h25 + 1 jour en présentiel

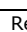
DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Module à distance : à partir du 6 décembre 2021 En salle : Jeudi 6 janvier 2022	Durée : 4h25 9h00 17h30	FMD : à distance Lycée de la Bretonnière 77120 CHAILLY EN BRIE
Module à distance : à partir du 6 décembre 2021 En salle : Mardi 11 janvier 2022	Durée : 4h25 9h00 17h30	FMD : à distance Chambre d'agriculture 6 avenue Pierre Richier 91150 ETAMPES

Pour nos abonnés qui souhaitent une remise à niveau. Vous retrouvez toutes les dates de formation sur notre blog à l'ouverture du logiciel.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter L.GOUSSON au 06 07 66 86 40.



Retrouvez les bulletins info.pl  Aïne, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Toute rediffusion et reproduction interdites.